Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200919-20251211-D25_11_12_0003-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 11 décembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Yannick PRIGENT, maire.

Présents : Marie Yannick PRIGENT, Jean-François LE FICHANT, Sonia LE MEVEL, Yann BOURGES, Bénédicte LABAT, Hervé LE BRIS, Chloé ROUX, Émile MONFORT, Pierre GAUTIER

Secrétaire de séance : Sonia LE MEVEL

Nombre de membres au conseil					9	**Date convocation 06.12.2025**
Nombre de présents					9	
Nombre de votants					9	
Pour	**9**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 11-12-0003 - Objet : Sur-amortissements antérieurs : délibération Intégration du compte 2804182 au compte 1068 (2 130,33€)

Mme le maire informe les élus, qu'après un échange entre la mairie et la trésorerie, il a été constaté un sur-amortissement sur les années antérieurs.
Pour rappel, la commune amortit uniquement les dépenses de SDE au chapitre 204.
La trésorerie a demandé un certificat administratif pour régulariser les amortissements 2024 et 2025 avec le sur-amortissement constaté.
Suite à ces actions, le comptable public a informé le maire qu'un sur-amortissement de 2 130,33€ restait à régulariser. Pour le faire, il est nécessaire de prendre une délibération pour intégrer le montant de 2 130,33€ du compte 2804182 (amortissements) au compte 1068 (réserves complémentaires en investissement).

Mme le maire demande aux élus de délibérer pour autoriser le comptable public à passer l'opération suivante pour réintégrer le sur-amortissement de 2 130,33€ :
- débit au compte 2804182 : 2 130,33€
- crédit au compte 1068 : 2 130,33€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- VALIDE la réintégration du sur-amortissement d'un montant de 2 130,33€ au compte 1068
- AUTORISE le comptable public à effectuer l'opération suivante : débit au compte 2804182 d'un montant de 2 130,33€ et crédit au compte 1068 d'un montant de 2 130,33€

Pour copie conforme
Le maire,
Marie Yannick PRIGENT

MAIRIE DE KERMOROC'H 22140 (Côtes d'Armor)

Certifiée exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture de Saint-Brieuc le 19 décembre 2025

et de la publication le 19 décembre 2025

MAIRIE DE KERMOROC'H 22140 (Côtes d'Armor)